



## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 24 SEPTEMBRE 2018 - 20 h 00**

### PROCES VERBAL

#### **Liste « Vivre à PIERRES » :**

Daniel MORIN, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX, Michèle CHÉRAMY, Michel CRETON, Philippe BUTEAU, Frédérique MARTIN, Sophie MAROUFI, Christophe PETIT, Caroline RÉMONT, Maryline RENARD

#### **Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :**

Gérard CRASSIN, Serge RENAUT

#### **Absents excusés :**

Christophe PETIOT, pouvoir donné à Daniel MORIN  
Patrick TESTE, pouvoir donné à Michel CRETON  
Jean-Louis GALA, pouvoir donné à Christophe PETIT  
Martine DORÉ pouvoir donné à Anne-Marie GALLAS  
Clotilde PERCHERON pouvoir donné à Carine ROUX  
Hélène CAYUELA, pouvoir donné à Gérard CRASSIN  
Richard GAILLARD, Christophe BIGNAUT

#### **Absents :**

Nicolas LESOUDIER, Jean-Marc BODESCOT

#### **I/ Election du secrétaire de séance.**

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2018.**

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 9 juillet 2018 séance de 19h30, qui est approuvé à l'unanimité.

#### **III/ Décision du Maire :**

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil qu'il a dû prendre la décision de commander une prestation de réparation et de remise en état du tracteur-tondeuse Kubota pour un montant de 3 209.38€ HT.

Celui-ci est tombé en panne en période d'utilisation. Un neuf coûterait beaucoup plus cher.

#### **IV/ Urbanisme**

##### **Cession des parcelles AC 213 et AC 214 « Les Hayes Baloches ».**

**Monsieur le Maire** rappelle que, par la délibération 12/2015 du 27 janvier 2015, la commune de PIERRES a engagé une procédure de déclaration d'un « bien vacant sans maître » pour la parcelle cadastrée section AC n° 146 – les Hayes Baloches à PIERRES suite aux demandes d'acquisition de la moitié de ladite parcelle par les propriétaires voisins.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé l'intégration de cette parcelle au domaine communal.

La parcelle AC 146 a été divisée en deux parcelles :

Parcelle AC 213 pour une contenance de 100 m<sup>2</sup> qui a été estimée à 2000 € par la Direction Générale des Finances Publiques (pôle évaluation domaniale).

Parcelle AC 214 pour une contenance de 99 m<sup>2</sup> qui a été estimée à 1980 € par la Direction Générale des Finances Publiques (pôle évaluation domaniale).

Une demande a été formulée par M. DEHAYE Michel et Mme CHAURIN Martine tendant à ce que leur soit cédée la parcelle cadastrée AC 214, ils ont accepté l'estimation de 1980 € de la valeur de cette parcelle.

De même, une demande a été formulée par M. TESTE Patrick et Mme MORIN Marie-France à ce que leur soit cédée la parcelle cadastrée AC 213, ils ont accepté l'estimation de 2000 € de la valeur de cette parcelle.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un « couloir » qui n'a pas vocation à être construit et qui est à cheval sur les parcelles de Monsieur et Madame Dehaye et Monsieur et Madame Teste. Ces deux propriétaires riverains entretiennent ces parcelles depuis des années. La cession de ces parcelles régularise la situation.

**Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :**

- **La cession de la parcelle cadastrée AC 214 « Les Hayes Baloches » à M. DEHAYE Michel et Mme CHAURIN Martine pour un montant de 1980 €,**
- **La cession de la parcelle cadastrée AC 213 « Les Hayes Baloches » à M. TESTE Patrick et Mme MORIN Marie-France pour un montant de 2000 €.**
- **que les frais de Notaire seront à la charge des acquéreurs.**
- **que le Notaire choisi par la Commune est Maître Jocelyne LABBE.**
- **que Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**
- **Les frais de Notaire seront à la charge des acquéreurs.**

#### **V/ Finances : Décision modificative**

**Monsieur le Maire** présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n°1 pour le budget général de la commune.

Il est proposé les modifications suivantes :

☞ Crédits supplémentaires pour travaux Vallée au Pied : le coût des travaux de démolition suite à une consultation est de 27 800€, alors que le budget voté est de 25 000€.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée ci-dessous.

Budget principal	Dépenses Investissement
Ch 2313 Immobilisations en cours	+ 2500€
Ch 2135 Installations générales construction	- 2500€

Monsieur Crassin demande ce qu'il en est du delta des 300€. Il est répondu qu'il reste cette somme sur la ligne budgétaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide d'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget général**

## **VII/ Tarifs de l'eau suite au passage de la DSP Eau potable en date du 1<sup>er</sup> juillet 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le service d'eau potable est géré par Véolia. Dans la négociation du contrat de DSP, le tarif global de l'eau est inchangé et reste à 0.97€ HT.

La part fixe (abonnement) passe de 22€ HT à 29€ HT. En contrepartie de cette augmentation (représentant 0.58€ par mois par administré) , Véolia s'est engagée, pendant la durée du contrat, à renouveler tous les compteurs d'eau et divers équipements électromécaniques et à engager des investissements tels que la pose de 3 débits de sectorisation, la mise en place de la télésurveillance de la surpression et un barreudage anti-chute de la Z.A, ainsi que des analyseurs de chlore

De plus, Véolia s'engage à augmenter le rendement minimal et à limiter les pertes en eau. Monsieur le Maire précise que Véolia cherche le rendement car l'entreprise y a intérêt.

Monsieur Crassin demande si Véolia peut décider d'augmenter les prix.

**Monsieur le Maire** répond qu'il faut que la décision de modification des tarifs passe en conseil municipal. Monsieur le Maire précise cependant que Véolia va être amenée à changer les compteurs qui sont anciens et ne fonctionnent pas correctement. Les administrés pourraient penser que ces nouveaux compteurs tournent trop vite. Or ce sont les anciens qui tournent trop lentement.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider les tarifs évoqués ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide les tarifs évoqués ci-dessus à savoir prix de l'eau de 0.97€ par m3 et part fixe annuelle de 29€.

## **VII/ Mandatement pour créances éteintes :**

Monsieur le Maire expose que les services de la Trésorerie de Maintenon signalent qu'il convient d'effacer la dette d'un administré en ce qui concerne ses impayés dans le domaine de l'Eau, l'Assainissement et la restauration scolaire. En effet, par décision du Tribunal d'Instance de Chartres, la dette de Madame B.A a été annulée.

Aussi, il convient pour procéder à l'annulation effective de cette dette auprès de la Trésorerie et de délibérer en ce sens. La Trésorerie rappelle que cette décision s'impose à tous les créanciers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tenir compte de ce jugement et d'effacer la dette de cet administré concernant l'eau, l'assainissement et la restauration scolaire pour un montant de 631.71€ par l'émission d'un mandat au compte 6542.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE l'annulation de la dette de Madame B.A.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent

## **VIII/ Fonds de solidarité pour le logement d'Eure et Loir (FSL)**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gallas, adjointe au maire chargée des affaires sociales, qui rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que depuis des années, il a été décidé d'octroyer, au titre du Fonds de Solidarité au Logement, une participation de 3 € par logement social de la commune de Pierres qui en compte 176 (160 plus 16 sur la ZA).

Monsieur le Maire propose d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2018, de la participation de la commune au titre du fonds de solidarité logement pour la somme de 3 € par logement soit, à titre indicatif 528 € pour 176 logements.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuver le versement d'une participation de 3 € par logement social pour le fond de solidarité logement.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**IX/ Ressources Humaines : Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint technique.**

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique, a obtenu son avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,**
- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.**

#### **X/ Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Monsieur le maire indique que la préfecture, dans une circulaire en date du 5 septembre 2018, explique que dans le cadre de la réforme de la dématérialisation, la transmission des actes et marchés supérieurs à 25 000€ est désormais obligatoire à compter d'octobre 2018.

Il convient donc de signer un avenant ayant pour objet de prendre en compte l'extension du périmètre des actes de la « collectivité » transmis par voie électronique au « représentant de l'État » dans le département.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant numéro 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

**-D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État**

#### **XI/ Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité Eau - Assainissement de PIERRES.**

Monsieur le MAIRE présente aux membres de l'assemblée délibérante le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017, le RPQS de l'assainissement collectif pour année 2017 et le Rapport de visite avec analyses réalisé par Véolia, ainsi que le rapport d'activité 2017 du SMIPEP.

**Monsieur le Maire** donne lecture aux membres de l'assemblée délibérante :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2017
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – année 2017
- du rapport d'activité du SMIPEP 2017.

Il demande à l'assemblée de prendre acte de ses rapports.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation des rapports.**

#### **XII/ Informations diverses.**

- **Station d'épuration : Monsieur le Maire** rencontre les techniciens de Chartres Agglomération tous les mercredis après-midi à ce sujet. Divers opérations de réhabilitation sont en cours. Son objectif est de pouvoir prendre un arrêté pour la remise en marche de la station au plus vite (en janvier 2019). Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Véolia n'est plus délégataire de la Station qui est maintenant gérée par Chartres Agglomération. Ils ont fait procéder à une expertise suite aux soucis d'odeurs, de remontées d'effluents..., ainsi qu'une recherche de quatre gaz. Sur Pierres, il a été découvert qu'il y a trop d'H<sub>2</sub>S. C'est pourquoi une étude tend à savoir pourquoi et à trouver la solution pour y remédier.

Monsieur le Maire souligne le fait que la serre (des boues) ne fonctionne plus depuis octobre 2016. Elle est actuellement en cours de réparation et devrait être remise en service pour janvier 2019.

- **Eau potable : Monsieur le Maire** annonce que les premières factures envoyées par Véolia, le nouveau délégataire depuis le 1<sup>er</sup> juillet, ont fait leur apparition dans nos boîtes aux lettres. Malgré l'annonce et les détails de cette gestion insérés dans le « Vivre à Pierres » à la fin du mois de juin, les administrés se posent des questions.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune augmentation du tarif de l'eau, seul le coût de l'abonnement est modifié de 22 à 29€ (soit 3,50€ par semestre)  
Les services de la mairie ont reçu un mail d'un administré contestataire qui a calculé une augmentation de 77,6% de sa facture d'eau. Monsieur le Maire précise que cet administré n'a pas pris la bonne base de calcul car il n'a pas intégré l'acompte qu'il avait versé en 2017. Ce qui, bien évidemment, changeait tout le résultat. Véolia a répondu à cette personne de façon détaillée et reste à la disposition de nos administrés.
- **Enedis réseau : Monsieur le Maire** indique qu'il a rencontré Enedis pour un projet de dédoublement HTA dont l'objet est de renforcer la ligne 20 000 Volt. Le transformateur situé rue des Grandes Cours est trop juste. Il convient d'aller chercher l'alimentation à Maingournois. Cependant les travaux s'annoncent longs et coûteux car ils sont obligés de faire un détour, ne pouvant pas traverser le golf du Château de Maintenon. Le début des travaux est envisagé semaine 47 (fin novembre).
- **Réunion publique de la Vallée Villette : Monsieur le Maire** rappelle que la réunion publique pour les travaux d'assainissement de la Vallée Villette se tiendra mardi 25 septembre à 19h. C'est le maître d'œuvre BFIE qui pilotera la réunion et donnera l'explication des travaux envisagés.
- **Inauguration des terrains synthétiques (terrain de foot et piste d'athlétisme) : Monsieur le Maire** indique aux membres du conseil que les élus ont reçu une invitation et qu'il convient de renvoyer le coupon-réponse. Celle-ci se tiendra le 13 octobre 2018 à 10h30.
- **Inauguration du 37<sup>ème</sup> salon des arts plastiques : Monsieur le Maire** a remis le grand prix de la ville de Pierres à une artiste, ce qui lui permettra de réaliser une exposition. Caroline Répond indique qu'il s'agit de Madame Dominique Degois, une artiste textile qui est choisie depuis quelques années pour exposer au Grand Palais parmi les artistes français. Ce sera l'occasion pour les enfants de travailler sur les métiers à tisser.
- **Noce de Diamant : Monsieur le Maire** a célébré les noces de diamant de Monsieur et Madame Bouvier, habitants de Pierres, mariés depuis 60 ans, en compagnie de Mme Gallas et M Creton.
- **Remerciements envoyés par les Amis du Château de Maintenon** pour l'octroi de la subvention et l'aide apportée par les services techniques à l'occasion de la manifestation Danses et Musiques du Monde et de l'Etablissement Français du Sang pour la communication réalisée par la commune.  
Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et membres du conseil municipal.
- **Madame Anne-Marie Gallas** signale que la température étant redevenue normale, elle est plus appréciée par les aînés. La chaleur les fatiguait. Même si aujourd'hui les gens font plus attention à leur santé, les aînés n'ont pas la sensation de soif. Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la canicule de 2003 qui a entraîné beaucoup de décès, les plans chaleur, grand froid, etc sont de la compétence des communes. C'est pourquoi, il remercie sincèrement Madame Gallas qui se préoccupe très attentivement des aînés de la commune et qui a dû faire beaucoup de kilomètres à vélo cet été pour se rendre aux domiciles de nos administrés.
- **Madame Carine Roux** souligne qu'elle a passé une bonne journée le 14 juillet, festive, avec un bon DJ, ce que confirment certains membres du conseil. Madame Gallas a encore eu des échos positifs

récemment. Sophie Maroufi pense qu'il serait bien que ce DJ soit disponible pour le repas des aînés. Michel Creton rajoute que le DJ chante et fait chanter le public. Tout le monde est ravi. Madame Roux remercie les services techniques qui ont réalisé l'installation et le montage du barnum très tôt et Le policier municipal qui a été très présent pendant toute la manifestation.

- **Monsieur Michel Creton** suggère aux membres du conseil de remplir le coupon-réponse pour l'inauguration du stade le 13 octobre à 10h30 et de les remettre dans sa boîte aux lettres. C'est lui qui se chargera de les apporter aux organisateurs.
- **Madame Frédérique Martin** donne lecture d'une petite nouvelle dont elle est l'auteure inspirée des « Hayes Baloches ».

L'ordre du jour étant achevé,

La séance est levée à 21h33

Le Maire, Daniel MORIN